



Retard VEFA - Puis je demander une indemnité?

Par **Azerty2a20**, le **09/08/2021** à **05:15**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement en VEFA début 2019 et passé devant notaire Mars 2019.

La livraison était prévue pour le 1er trimestre 2021. J'ai signé l'acte avec le paiement du premier appel de fonds Ouverture chantier puis 1 mois après celui des Fondations. Le chantier a démarré en Janvier 2018.

Suite aux annonces du gouvernement en Mars 2020 , le chantier est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

En Aout 2020 je reçois un courrier du promoteur disant que le chantier a été stoppé 2 mois. Ce qui fait une reprise en Mai. Le délai de livraison est alors décalé au 2ème trimestre 2021. Délai correct pour 2 mois d'arrêt.

L'immeuble est HORS D'EAU à cette période (depuis Juin 2020)

En Décembre 2020 je reçois un nouveau courrier qui dit que la seconde vague covid a eu un fort impact sur le planning (entreprises en sous effectif/cas positif/cas contact et fermetures des usines de matériaux etc..). Il n'est pas en mesure de fournir le nouveau délai de livraison. L'appel de fonds du palier CLOISONS a été fait en Octobre 2020

C'est seulement en Février 2021 que je reçois un nouveau courrier disant que le nouveau planning a été établi et que la livraison du bâtiment se fera que courant Février 2022.

Soit 1 an de retard pour 2 mois d'arrêt , est-ce justifié ? Je peux comprendre que la crise sanitaire peut générer 6 mois de retard mais pas 12 mois.

Je dois encore payer des mois de location et de frais intercalaires et ADI liés à mon prêt.

J'ai dit ma façon de penser et j'ai été convoqué pour un entretien avec le service client de ce groupe BTP courant Avril 2021. J'ai demandé qu'un petit geste commercial serait le bienvenu. On m'a alors répondu que d'abord ils doivent traiter toutes les demandes d'indemnisation des autres clients avant de répondre.

Silence radio jusqu'à début Août. La réponse : Ils ne répondent pas favorablement à ma demande car tout ça est lié à la crise sanitaire.

Je ne sais plus quoi faire. Dois-je aller jusqu'au bout et aller jusqu'au tribunal ? ou dois-je rester comme ça ? Démoralisé et financièrement instable .. Sur quelles bases je peux m'appuyer pour faire face ?

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement.